



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24<sup>e</sup> séance du mardi 23 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Là-haut sur la montagne, l'étaient que trois écoles »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe